



## ALLAINVILLE, BOISSY-EN-DROUAIS, GARANCIÈRES- EN -DROUAIS, LOUVILLIERS-EN- DROUAIS, VERT-EN-DROUAIS

Les Elus des communes du monde rural du plateau du canton de Dreux Ouest donnent leur avis.

Conscient d'un besoin d'aménagement de ce réseau routier et dans un délai moyen terme ,voire court terme, nous estimons qu'il ne nous est pas proposé de réel débat et que la seule alternative qui nous est soumise pour répondre au besoin et à l'urgence est la concession autoroutière, réponse forcée à une question fermée.

Nous émettons les réserves suivantes :

- **Induit un péage contre une gratuité.**

Si l'amélioration des grands axes comme entre Dreux et Chartres contribue à rendre un trafic plus fluide, elle est aussi pour favoriser le déplacement pour les personnes qui côtoient quotidiennement les bassins économiques et commerciaux de Dreux et Chartres .La non gratuité pénalisera financièrement ces mondes du travail et d'échanges, ou les obligera à reprendre les petites routes.

- **Des accès limités.**

Le faible nombre de péages ne favorise pas l'accessibilité à un autoroute à contrario d'une 2x 2 vois express et amplifie les trajets annexes. Toute infrastructure supplémentaire d'accessibilité est à la charge de la collectivité.

- **Une emprise foncière plus importante.**

Si l'emprise foncière d'une autoroute comme il est dit, est identique à celle prise par une 2x2 voies express, les aménagements complémentaires comme les péages fermés, les aires de repos sont des prises d' hectares supplémentaires de terres par ailleurs souvent cultivables.

- **Un risque de trafic parallèle.**

Les deux premiers points cités ci-dessus sont générateurs du risque évident de pousser les usagers vers les routes secondaires. Nous retrouverons dans nos villages et sur nos routes de campagne un trafic méconnu aujourd'hui dans un environnement non prévu à la fois en aménagement routier mais également en aménagement de sécurité routière. Dans la mesure où des solutions techniques existeront, ce sera encore aux communes de financer avec leurs budgets ces aménagements.



Nous disons également :

- Aménager et/ ou terminer au maximum les réseaux existants.( RN154 et RN12)
- Toute nouvelle infrastructure routière doit prendre en compte :
  1. la qualité de vie du milieu rural.  
Alors que l'éloignement de tous commerces, structures sociales ludiques et culturelles, est un ensemble d'inconvénients acceptés par tous ceux qui habitent la campagne, ne nous enlever pas notre choix d'y vivre : le CALME et la TRANQUILITE.
  2. l'existence des hameaux et de ne pas les couper de leurs bourgs
  3. d'assurer le maillage avec les communes avoisinantes
  4. la protection visuelle et phonique. (Encaissement des voiries par ex)
  5. la poursuite des aménagements de la RN12 en cohérence avec ceux de la RN 154

Dans le processus de conception du projet routier, nous attendons d'être présents dans la phase d'études préliminaires à l'enquête publique et d'y participer pleinement et concrètement comme cela nous a été dit lors de la réunion du 1 décembre à St Rémy et confirmé à la réunion du 7 décembre à Dreux, Le bilan de concertation devant, par ailleurs, être joint à l'enquête publique

